

Exposé de Daniel MARTIN ( du MEI)  
BCE et banques

En 1973, le Président de la République Georges POMPIDOU, un ancien de la Banque ROTCHILD (comme aujourd'hui le Ministre Emanuel MACRON) fait adopter une loi portant réforme des statuts de la banque de France. En son article 25 celle-ci dispose que « *le Trésor public ne peut être présentateur de ses propres effets à l'escompte de la banque de France* ». En d'autres termes, la Banque de France se voit interdire d'accorder des crédits (par définition non grevés d'intérêts) à l'État, celui-ci est dès lors condamné à emprunter sur les marchés et aux taux que ceux-ci jugent adéquats. Cela revient à dire que l'État abandonne à partir de l'année 1973 le droit de « *battre monnaie* » et transfère cette faculté souveraine au secteur privé dont il devient le débiteur volontaire.

L'argument de POMPIDOU repose sur le fait que la France étant désormais reconstruite, il n'était plus aussi nécessaire de laisser persister des mécanismes qui s'étaient avérés bénéfiques pour le financement de dépenses d'investissements structurels. D'autant qu'en plus de ces investissements lourds, ces mécanismes de création monétaire « facile » avaient souvent été utilisés pour financer le fonctionnement courant de l'Etat. Aux yeux du Président, des hauts fonctionnaires ou des législateurs de l'époque, il était à la fois utile d'encadrer les potentielles dérives de l'Etat en la matière et souhaitable de sortir d'une ère d'économie administrée.

Reste que ces bonnes intentions finirent par faire aussi le jeu du monde de la finance, celui-ci voyant bien l'intérêt qu'il pouvait retirer d'un système dans lequel l'État doit obligatoirement passer par lui pour emprunter. De ce point de vue, la loi de décembre 1973 fut également le fruit d'un habile lobbying bancaire visant à consolider ces « bonnes dispositions » politiques afin de « neutraliser » ceux qui auraient pu remettre en question **l'argument d'un Etat trop dépensier et prompt à faire tourner la planche à billets pour continuer à s'endetter dans la mesure où en 1973, l'État français n'était quasiment pas endetté.**

Au final, comme on le sait, le nouveau système n'a bien évidemment pas empêché l'État de s'endetter ! Contrairement à ce qu'escomptaient certains, la loi de 1973 n'aura donc pas rempli son rôle de garde-fou budgétaire : l'endettement public s'est poursuivi. Et, circonstance aggravante, il a été contracté auprès de créanciers financiers privés pratiquant des rentes sur la dette. Tant et si bien que l'État est progressivement devenu l'otage d'un système financier privé. Avec pour conséquence la capitulation volontaire de tous les gouvernements. C'est une aberration.

L'article 104 du traité de Maastricht, qui deviendra l'actuel article 123 du traité de Lisbonne sera la conséquence de l'initiative Française de 1973 est désormais imposé à tous les pays de l'UE.

Voilà ce j'avais écrit il y a déjà pas mal de temps :

La BCE est totalement indépendante, c'est une aberration, car ni elle même, ni les banques centrales nationales de l'Eurosystème, ni les membres de leurs instances de décision ne peuvent solliciter ou accepter d'instructions d'un autre organisme. Les institutions de l'Union européenne et les gouvernements des États membres sont également tenus de respecter ce principe. Il y a urgence à abroger ces dispositions et à prendre les mesures suivantes :

- 1- Les Etats de la zone Euro doivent rompre avec le Monétarisme et reprendre le pouvoir économique par une participation majoritaire, ou dans certains cas des minorités de blocage, dans le capital des principales banques privées Européennes, ou procéder à des nationalisations locales coordonnées dans le cadre d'un schéma de cohérence Européen. C'EST POSSIBLE, L'Espagne

avec un Gouvernement Libéral et avec l'aide de fonds Européens vient encore de nationaliser l'une de ses Banques (<http://www.challenges.fr/.../l-espagne-va-nationaliser-une-no...>)

- 2- Sous réserve de la mise en place d'une autorité Européenne de contrôle pour éviter la dérive de la planche à billet, les Etats doivent également reprendre leur souveraineté monétaire, c'est dire le droit d'émission de la monnaie et le retour à la spécialisation bancaire (interdire aux banques de dépôt de spéculer par des opérations boursières, pour les opérations boursières il y a des banques d'affaires. A cet effet la réforme MOSCOVICI était loin d'être satisfaisante puisqu'elle ne sépare pas réellement sur le plan juridique les banques de dépôt et les banques d'affaires)

- 3- Autoriser les Etats Européens à emprunter directement auprès de la B.C.E. et des banques centrales des Etats, ce qui suppose une révision du traité de Lisbonne et l'abrogation de son article 123, ratifié suite à un déni de démocratie, lequel stipule : "il est interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres (...), d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales (...); l'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite".

Est-il normal que des Etats (comme la France) emprunte plusieurs centaines de Milliards à des taux d'intérêt de 2 à 3%, parfois plus, à des banques privées qui ont emprunté à 0,15% auprès de la banque centrale Européenne (BCE)

La fin du monétarisme n'effacera pas pour autant la dette écologique pour laquelle le pire est à venir

Si n'anticipons pas par des mesures radicales de Décroissance Démographique et de Décroissance économique équitablement choisies et réparties, d'ici à 2050, la synergie des crises alimentaires, énergétiques, climatiques et démographiques qui va entraîner une dégradation rapide et brutale du niveau de vie à l'occidentale, deux types de réactions contradictoires vont se dessiner : soit, Les violences seront exacerbées dans un chaos social généralisé, où les plus forts s'efforceront d'anéantir les plus faibles pour piller les dernières ressources accessibles. Soit on sera contraint à l'intelligence de la raison, grâce à la coopération et à l'obligation forcée d'interdépendance solidaire du, notamment, à la peur de l'arme Nucléaire que possèdent les uns et les autres... Difficile de prévoir quelle tendance l'emportera, mais au vu d'un rapport secret du Pentagone sur le changement climatique on peut envisager le pire... c'est-à-dire l'affrontement violent pour la survie des sociétés les plus combatives.